

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE MAKEMO

Applicables au 1^{er} octobre 2023

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	11,90
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,10
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 150 kWh/mois	22,00
	Tranche 2 : De 151 à 240 kWh/mois	23,30
	Tranche 3 : De 241 à 360 kWh/mois	40,64
	Tranche 4 : Au-delà de 360 kWh/mois	42,46
Tarif "Éclairage public"	Tranche unique	33,95
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche 1 : 0 à 500 kWh/mois	36,20
	Tranche 2 : De 501 à 1 000 kWh/mois	37,00
	Tranche 3 : Au-delà de 1 000 kWh/mois	39,49
Tarif «Compteurs à Pré-paiement»	≤2,2 kVA	13,30
	≤3,3 kVA	20,90
	>3,3 kVA	29,80

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	263 XPF x kVA
Tarif «Classique»	445 XPF x kVA
Tarif «Éclairage public»	400 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	400 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» ASC = 25 x P x kVA soit : 975 XPF HT x kVA	P = 39,00
Autres tarifs «Éclairage public», «Usages professionnels et autres usages» ASC = 50 x P x kVA soit : 1 950 XPF HT x kVA	P = 39,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils - Dépannage : **87 765 390**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edp.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE MAKEMO (BASSE TENSION)

Applicable au 1^{er} janvier 2025

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Edition des documents clients (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (<i>mise en place, suivi</i>)		Non facturé
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés⁽¹⁾ (<i>Envoi d'un courrier en recommandé simple</i>)	804	844
Frais de coupure pour impayés au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement</i>)	9 654	10 138
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (<i>Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin</i>)	14 038	15 863
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif</i>)	34 200	38 646
Frais de fraude avec changement de compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage</i>)	90 861	102 673
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année conformément à la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Makemo.